

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUIN 2022

Compte-rendu affiché le : 13 juin 2022

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 juin 2022

N° 22-06-10

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :
Décisions du Maire –
Information du Conseil
municipal

Secrétaire de séance : Thomas ROCHETTE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL – Romain MONTELMARD – Jean-Paul SOLEILHAC.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Solange MORERE à Philippe DENIS – Gilles GRANGIER à Philippe DENIS – Céline BENNICI à Thomas ROCHETTE – Aurélie DESBREE à Romain MONTELMARD.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220609-22-06-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2022

Affichage : 13/06/2022



OBJET DE LA DELIBERATION :

DECISIONS DU MAIRE – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par Monsieur Philippe DENIS du Conseil Municipal par délibération du 16 septembre 2020 :

- Décision n° 2022-42 – Convention de partenariat avec RADIO SCOOP qui effectuera la communication Antenne et Digitale des Estivales du Parc qui auront lieu du 4 au 10 juillet 2022.
- Décision n° 2022-43 – Commande du spectacle pyrotechnique présenté le 14 juillet par L'ETOILE pour un montant s'élevant à 7 920.00 € TTC.
- Décision n° 2022-44 – Convention TICKETMASTER pour la vente de billets d'évènements organisés par la commune, moyennant une commission allant de 2 à 3 € pour chaque billet vendu.
- Décision n° 2022-45 – Contrat d'engagement de HEXA-GONES pour une prestation musicale le 24 juin 2022 pour un montant s'élevant à 1 000 € TTC.
- Décision n° 2022-46 – Convention d'honoraires de CJA PUBLIC qui assurera la défense des intérêts de la Ville suite à la requête présentée par la SARL FOMBONNE BEAUMONT auprès de la Cour Administrative d'Appel.
- Décision n° 2022-47 – Signature de l'avenant n° 1 au marché de modernisation, extension et maintenance d'un dispositif de vidéoprotection confié à INEO, actant la nouvelle répartition des prestations entre les deux co-traitants.
- Décision n° 2022-48 – Contrat de maintenance des installations de refroidissement de liquide, de climatisation et de centrale de traitement d'air proposé par LE FROID FOREZIEN, pour un montant annuel s'élevant à 12 434.11 € HT.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 13 juin 2022.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220609-22-06-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2022

Affichage : 13/06/2022